



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 7 février 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient absents : VENERA Christophe

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

**Délibération n° 2025/06 : Acquisition de parcelle**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser la propriété du foncier à la Combe :

- Emprise actuelle de la RD25 située sur du foncier privé, dont deux parcelles appartenant à la commune et une propriété privée.

Le Département de l'Isère a chargé la commune de Mizoën d'acquérir la parcelle privée pour ensuite échanger le foncier et permettre ainsi que le Département soit propriétaire de l'emprise de l'actuelle RD et la commune de l'ancienne emprise de la RD.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée AB162 d'une surface de 285 m<sup>2</sup> au prix de 1 425€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AB162 d'une surface de 285 m<sup>2</sup> au prix de 1 425 €.

**DIT** que l'acte authentique sera établi par Maître FERRIEUX Delphine, Notaire à Le Bourg d'Oisans (Isère).

**DIT** que les frais relatifs à cet achat sont à la charge de la Commune.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

**20 FEV. 2025**

